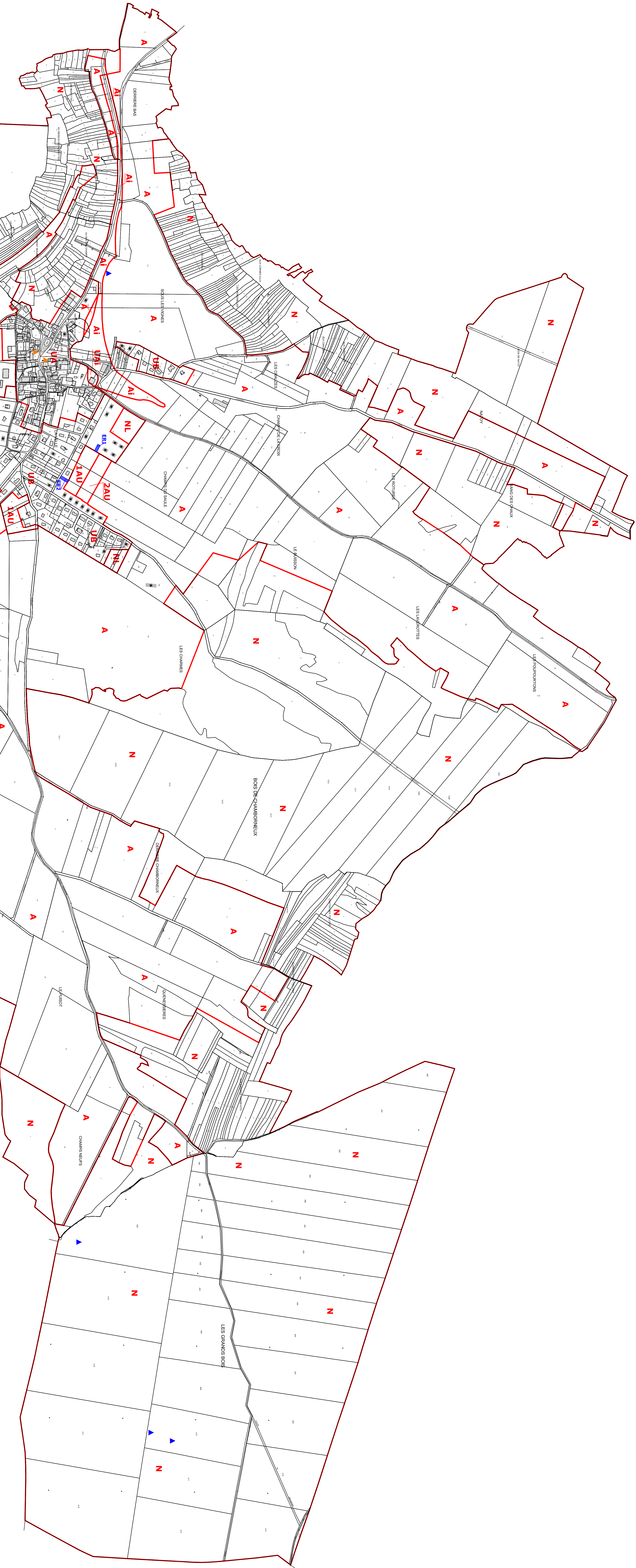
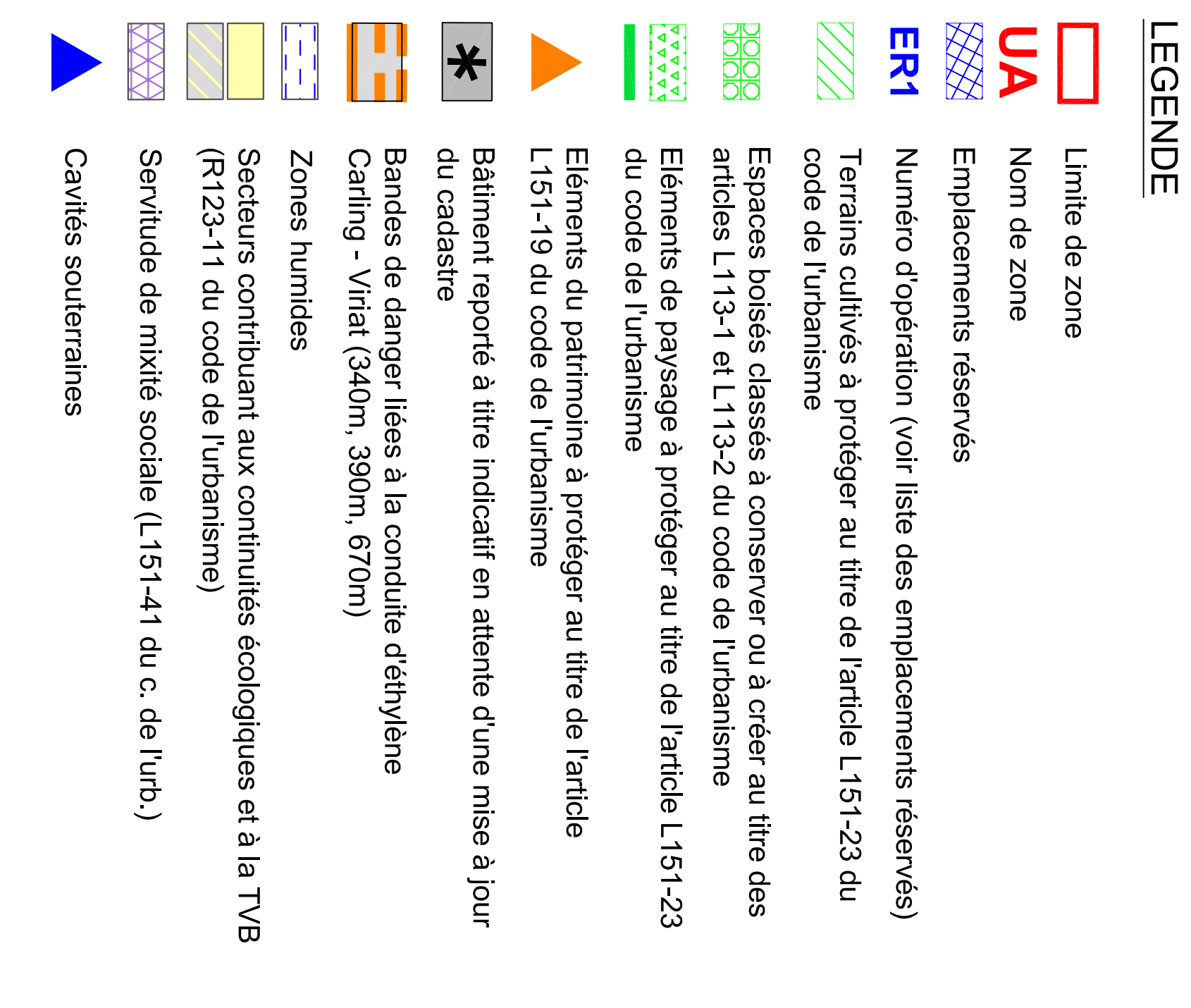




EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro	Bénéficiaire	Destination	Superficie
1	Commune	Accès à la zone IAU	254,32 m²
2	Commune	Accès à la zone IAU	301,82 m²



TYPOLOGIE DES ZONES

UA : zone urbaine centrale correspondant au moyen ancien

UB : zone urbaine correspondant à la périphérie immédiate du bâti ancien et aux extensions urbaines

UW : secteur urbain présentant un risque de ruissellement

UB1 : secteur urbain présentant un risque d'inondation

UB2 : secteur urbain présentant un risque d'enneigement

UJ : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs, ...), de sports, de loisirs et de tourisme

UX : zone urbaine correspondant aux secteurs d'activités économiques (artisanales, commerciales et industrielles)

UE : secteur à vocation d'activités économiques, (équipements collectifs et de services publics)

UX1 : secteur à vocation d'activités économiques, tel à la fois zps (développement économique)

UX2 : secteur urbain destiné à être urbanisé à court ou moyen terme, à vocation principale d'habitat

UAU : secteur rural à urbaniser présentant un risque de ruissellement

1AU : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs, ...), de sports, de loisirs et de tourisme

1AX : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'activités économiques

2AU : zone non équipée destinée à recevoir des opérations d'aménagement d'ensemble lorsque les équipements publics ont été réalisés (urbanisation à long terme)

2AX : secteur rural à urbaniser, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone

3AU : zone non équipée destinée à recevoir des activités économiques lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)

A : zone à caractère agricole

A1 : secteur agricole présentant un risque d'inondation

N : zone naturelle et forestière

N1 : secteur rural à urbaniser, à l'exception d'exploitations agricoles extensives et possible en terme de contraintes et d'orientations de développement

N2 : secteur rural correspondant à l'équipement de la culture

N3 : secteur rural présentant un risque d'inondation

N4 : secteur ruralisé sous la forêts, aux sports et loisirs

N5 : secteur ruralisé sous la forêts, aux sports et loisirs, présentant un risque d'inondation

N6 : secteur ruralisé correspondant aux terres familiales

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE

Communauté de Communes des Monts de Gy

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

Commune d'Auteville

Plan de zonage

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil communautaire en date du : _____

La Présidente _____

Folio n° : _____		
 VERDID HABITAT ACTION LOGEMENT		
VERS UN INTERSECTEUR D'OURNOISE FRANCIS COMTE 13 Avenue André Bours - 59100 ORNOISE Tél : 03 20 81 10 00 Email : hlogement@verdidi.com / contact@verdidi.com		
N° d'affaire : 08_00154	Fichier : Aménagement	Echelle : 1/2000ème
A 18/01/2016	Avec respect	Autre EU JON
B 12/04/2016	Evolution publique	EU PB
C 10/06/2016	Apposition	EU PB